

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 57955 B1** (51) Cl. internationale : **A01H 3/04**

(43) Date de publication :
31.12.2024

(21) N° Dépôt :
57955

(22) Date de Dépôt :
22.07.2019

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:
PCT/ES2019/070509 22.07.2019

(71) Demandeur(s) :
• **Universitat Politècnica de València, Camino de Vera s/n 46022 Valencia (ES)**
• **ASOCIACIÓN CLUB DE VARIEDADES VEGETALES PROTEGIDAS, Avenida Cortes Valencianas n° 58, 1ª, 10 46015 Valencia (ES)**

(72) Inventeur(s) :
MERLE FARINÓS, Hugo Basilio ; GARMENDÍA SALVADOR, Alfonso ; GARCÍA BREIJO, Francisco José ; RAIGÓN JIMÉNEZ, Mª Dolores

(74) Mandataire :
SABA & CO., TMP

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation :19763030.4

(54) Titre : **COMPOSITION POUR EMPÊCHER LA FORMATION DE GRAINES DANS DES FRUITS**

(57) Abrégé : La présente invention concerne l'industrie agroalimentaire et l'obtention de fruits sans pépins. L'invention concerne un produit actif dont la composition comprend du soufre (S) en tant que molécule octatomique (S₈) en tant que principe actif, ainsi qu'éventuellement un tensioactif et une hormone végétale, de préférence l'acide gibbéréllique ou les auxines et son utilisation dans un procédé d'obtention de fruits sans pépins comprenant l'application du produit actif sur des cultures, des fleurs, des plantes horticoles et/ou des arbres fruitiers.

REVENDEICATIONS

1. Composition destinée à provoquer une altération des cellules papillaires du stigmate de plantes horticoles et/ou d'arbres fruitiers et à empêcher ainsi la formation de
5 graines dans les fruits desdites plantes horticoles et/ou desdits arbres fruitiers, ladite composition comprenant du soufre (S) sous la forme d'une molécule octatomique (S₈), un tensioactif et une hormone végétale.
2. Composition selon la revendication 1, caractérisée en ce que le tensioactif est
10 choisi dans le groupe comprenant : les tensioactifs non ioniques et anioniques, ainsi que les mélanges de ceux-ci.
3. Composition selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que le soufre (S) et le tensioactif sont présents dans la composition en un rapport
15 (soufre:tensioactif) de 100:1 à 1:10.
4. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que l'hormone végétale est choisie dans le groupe constitué par :
20 l'acide gibbérellique, l'auxine et la cytokinine, ainsi que les mélanges de ceux-ci.
5. Composition selon la revendication 4 caractérisée en ce que l'hormone végétale est l'acide gibbérellique.
6. Composition selon la revendication 5, caractérisée en ce que l'acide
25 gibbérellique est présent dans la composition en une concentration comprise entre 1 mg.l⁻¹ et 300 mg.l⁻¹.
7. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, constituée de soufre (S) sous forme d'une molécule octatomique (S₈), de polysorbate 20 et d'acide
30 gibbérellique.
8. Composition selon la revendication 7, caractérisée par :
0,1 g.l⁻¹ à 100 g.l⁻¹ de tensioactif : polysorbate 20
0,1 g.l⁻¹ à 100 g.l⁻¹ de soufre (S) sous forme d'une molécule octatomique (S₈) ; et
35 1 mg/l à 300 mg/l d'hormone végétale : acide gibbérellique.
9. Procédé destiné à provoquer une altération des cellules papillaires du stigmate

de plantes horticoles et/ou d'arbres fruitiers et à empêcher ainsi la formation de graines dans les fruits desdites plantes horticoles et/ou desdits arbres fruitiers, ledit procédé étant caractérisé par l'application d'une quantité efficace d'une composition comprenant du soufre (S) sous la forme d'une molécule octatomique (S₈) sur les fleurs de la plante
5 horticole et/ou de l'arbre fruitier au cours du stade de « floraison ».

10. Procédé destiné à provoquer une altération des cellules papillaires du stigmate de plantes horticoles et/ou d'arbres fruitiers et à empêcher ainsi la formation de graines dans les fruits desdites plantes horticoles et/ou desdits arbres fruitiers selon la
10 revendication 9, dans lequel la composition comprenant du soufre (S) sous la forme d'une molécule octatomique (S₈) est une composition telle que définie dans l'une quelconque des revendications 1 à 8 et une telle application est effectuée sur les fleurs de la plante horticole et/ou de l'arbre fruitier au cours du stade de « floraison » à l'état de pré-pollinisation.

15
11. Procédé destiné à provoquer une altération des cellules papillaires du stigmate de plantes horticoles et/ou d'arbres fruitiers et à réduire ainsi la formation de graines dans les fruits desdites plantes horticoles et/ou desdits arbres fruitiers selon la
20 revendication 10, dans lequel la composition comprenant du soufre (S) sous la forme d'une molécule octatomique (S₈) est une composition telle que définie dans l'une quelconque des revendications 1 à 8 et une telle application est effectuée sur les fleurs de la plante horticole et/ou de l'arbre fruitier au cours du stade de « floraison » à l'état de post-pollinisation.

25 12. Procédé destiné à provoquer une altération des cellules papillaires du stigmate de plantes horticoles et/ou d'arbres fruitiers et à réduire ainsi la formation de graines dans les fruits desdites plantes horticoles et/ou desdits arbres fruitiers selon l'une quelconque des revendications 9 à 11, dans lequel l'application est effectuée à l'aide d'une pulvérisation, d'un trempage ou de procédés similaires.

30
13. Procédé destiné à provoquer une altération des cellules papillaires du stigmate de plantes horticoles et/ou d'arbres fruitiers et à réduire ainsi la formation de graines dans les fruits desdites plantes horticoles et/ou desdits arbres fruitiers selon l'une quelconque des revendications 9 à 12, dans lequel le traitement est administré en
35 diverses applications au cours de la période de floraison de la plante cultivée.